



DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES AUX CAP LOCALES D'AFFECTATION

Monsieur le Président,

A l'appel de la CGT des Finances Publiques du Morbihan, et malgré les conséquences en terme de retenues de salaires dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat, les agents de la DDFIP 56 ont cessé le travail le 31 mai dernier.

Les réformes qui se succèdent, les suppressions massives d'emplois, l'augmentation de la dégradation des conditions de vie au travail et le gel des salaires couplé avec l'augmentation des cotisations sociales et l'allongement de la durée au travail, sont autant de raisons pour que les agents se soient mobilisés.

Les situations de détresse constatées, les difficultés financières pour nombre de collègues dans un contexte d'augmentation des prix des carburants par exemple, les réponses inexistantes ou décalées de l'administration, sont à prendre en compte pour mieux comprendre l'état de désespérance généralisée.

Au travail, les suppressions de postes suite aux départs en retraite posent, et poseront, toujours, de plus en plus de problèmes, et celles et ceux qui sont en poste verront toujours augmenter leur charge de travail personnelle et collective, au détriment de leur santé.

Telle est la vérité de la situation des services ; le directeur général le sait bien, et ce ne sont pas les « *tableaux de veille sociale* » qui permettront de régler les problèmes, mais ce gadget constituera seulement un nouveau thermomètre pour prendre la température du malade DGFIP.

Pour répondre aux attentes des agents et du service public, ce sont plus d'agents dans les services et donc plus de recrutement statutaires qu'il faut.

Plus que jamais, nous rappelons notre opposition farouche aux suppressions de postes dans le cadre d'une politique de rigueur qui ne dit pas son nom.

Nous revendiquons avec les collègues l'arrêt des suppressions d'emplois et l'ouverture de réelles négociations en matière d'emploi, de reconnaissance des qualifications, de conditions de vie au travail et de salaires.

Car déjà se profile à l'horizon les nouvelles vagues tsunamiques de destructions des emplois publics : nous savons déjà qu'il y aura les suppressions d'emplois « *fléchés* », un « *zeste* » de suppressions pour cause « *d'efficience* », mais surtout, et parce qu'il n'y a plus d'autre argument que celui-ci, une « *participation de tous à l'effort national* ».

Voilà une belle ligne d'horizon pour les agents que le directeur général remerciait encore il y a quelques jours pour leur sens du dévouement.

Nous espérons néanmoins que le projet de mouvement local dont nous débattons ce jour en CAPL permettra, d'une part, de satisfaire les souhaits légitimes des agents, selon les règles statutaires en vigueur, et d'autre part d'équilibrer la situation des services en risque de déficit d'effectifs, ceci dans le respect des missions de service public.

Les agents subissent la réalité de l'augmentation de la souffrance au travail.

Les élus CGT poursuivront leurs interventions avec eux pour que l'administration fasse droit, par les actes, à l'exigence légitime de bonnes conditions de vie au travail, pour un service public de qualité et pour des déroulements de carrière harmonieux.

Enfin, et pour finir, nous vous rappelons, Monsieur le Président, que vous êtes personnellement responsable devant la loi de la santé physique et mentale des personnels placés sous votre autorité.

Vous ne pouvez pas vous retrancher derrière les orientations politiques définies par la Direction Générale ou le Ministre pour vous exonérer de l'obligation de sécurité de résultat qui vous incombe en matière de bien être au travail dans les services dont vous avez la charge.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de vous exprimer devant les personnels pour les informer des mesures que vous comptez mettre en place pour assumer vos responsabilités.

Concernant la CAP locale de ce jour, nous ferons nos remarques au cours de la CAP. Cependant, nous regrettons que certains documents ne nous ont pas été transmis : il s'agit de la situation des effectifs au premier juin et les « souhaits » des agents EDRA et ALD. Nous demandons que ces documents soit transmis aux élus à l'avenir. La direction s'était engagée à fournir aux organisations syndicales la situations des effectifs deux fois par ans.

Nous demandons que cette déclaration soit annexée au PV de la CAP locale.